



La Lettre de l'UNSA-IESSA

Ingénieurs Electroniciens des Systèmes

de la Sécurité Aérienne

CSP : Prudence

Jeudi 22 septembre, l'UNSA en tant que signataire du protocole 2016-2019, a participé à la première réunion du CSP (Comité de Suivi du Protocole).

Programme pour le corps des IESSA : nouvelle grille indiciaire, ouverture du concours au BAC+5, nouveau régime indemnitaire et possibilité de réorganiser les services. Ce protocole peut offrir des mesures concrètes, mais il est aussi très complexe dans sa lecture.

L'UNSA-IESSA choisit la prudence.

Nouveau statut, nouvelle grille

Notre statut va prochainement être revu pour :

- Élargir le recrutement aux candidats possédant un diplôme d'ingénieur ;
- Modifier la grille en fusionnant le grade de P et D ;
- Augmenter tous les indices et tout particulièrement en début de carrière avec un indice à la titularisation de 390 au lieu de 349, soit 41 pt d'indice en plus (+192€) ;
- Transférer une partie des primes en points d'indices supplémentaires ;
- Revoir les conditions d'accès au GRAF (1 seule fonction déclenchante niveau assistant de sub au lieu de 2)

En parallèle, nous allons retravailler les grilles des emplois fonctionnels.

Cette nouvelle grille sera mise en place le 1^{er} janvier 2017 avec une première revalorisation, suivie d'autres revalorisations les 1^{er} janvier 2018 et 2019.

L'UNSA-IESSA a déjà pris contact avec l'administration et également la Fonction publique pour préparer au mieux cette nouvelle grille. Beaucoup de travail reste encore à faire.

Nouveau régime indemnitaire

Pour échapper au RIFSEEP, il a été inscrit un nouveau régime indemnitaire (RIS). Celui-ci permet de revaloriser la PEQ et mettre en place

le mécanisme d'expérimentation pour les services techniques.

Le 1^{er} juillet 2017, 60% du montant des revalorisations indemnitaires du protocole seront versés pour **tous** les personnels, 20 % en juillet 2018, 20% restant en juillet 2019.

Les montants liés aux expérimentations seront disponibles dès les réorganisations.

L'UNSA-IESSA attend la publication des textes en restant attentif.

Un GT prioritaire

Pour la filière technique, le protocole a prévu 3 GT :

- GT9 : organisation de la filière technique ;
- GT10 : réflexion sur les horaires ;
- GT11 : maillage territorial.

Le GT 9 est prioritaire, 3 réunions plénières sont programmées avant la fin de l'année. Ce GT doit permettre :

- D'adapter le projet de service technique,
- Valider les phases de transition ou de projet de service présentées par les services ou centres (CRNA et services techniques des SNA, sans oublier l'OM) ;
- Définir un cadre, **avant la fin de l'année**, pour offrir la possibilité aux autres services des SNA de bénéficier des avancées sociales des protocoles 2007 et 2016.

L'UNSA-IESSA sera particulièrement vigilant à la déclinaison de ce GT dans les services.